



# LE P'TIT SAOÛ



Photo : Luca Melcarne

## L'éditorial du Maire

Notre doyen nous a quitté... Eugène Courdy est décédé à son domicile à Saoû à l'âge de 103 ans. Eugène était un homme discret, très élégant, c'était un plaisir de le rencontrer dans le village. Nous apportons tout notre soutien à sa famille et ses amis proches qui l'ont accompagné.

Le PLU a enfin été arrêté par le Conseil Municipal au début du mois d'octobre. Le document graphique ainsi que le règlement sont en relecture par les services de l'État, puis vous seront remis en lecture finale durant l'enquête publique avant d'être approuvé à la fin du 1er trimestre de l'année 2017. Ce ne fut pas une mince affaire, de quoi nous faire regretter un tel investissement tout à la fois humain mais aussi financier. Croyez moi la France est riche, très riche, à en croire ce que nous impose nos législateurs en terme d'études depuis ces dix dernières années.

Tout cela s'ajoutant à la baisse des dotations me fait conclure à un désir certain de stopper la possibilité des petites communes à un développement durable de la part de l'État.

Concernant les ressources de la Commune, au mois de janvier notre commune devra recenser sa population. Nous vous demandons d'être attentif à vos déclarations afin que l'on puisse récupérer celle ci dans les temps impartis. La population recensée est un critère important pour le calcul de la dotation de l'état reversée chaque année à notre commune pour son fonctionnement.

Une nouvelle association devrait voir le jour : l'Office de Vie Locale. Celle-ci devra contribuer à palier au transfert de notre Office de Tourisme à l'intercommunalité voulu dans le cadre de la loi NoTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République). Dans un premier temps, l'OVL va se concentrer sur l'inventaire des besoins des associa-

tions et des communes de notre bassin de vie. Nous ne tarderons pas à vous en reparler dans notre prochaine édition. Concernant les projets engagés par le conseil, trois dossiers sont en cours d'élaboration :

- Tout d'abord le projet de sécurisation de la ressource en eau potable pour lequel le montant de financement devrait être couvert à 80 %, nous aurons le pourcentage de financement officiel au mois de Mars 2017. Ce projet étant une priorité de notre mandat.

- Le second porte sur l'aménagement du village. Une commission extra municipale travaille en 2 temps, en priorité sur des dispositifs que le conseil municipal décidera ou non de mettre en place au printemps 2017, le second temps sur des propositions de travaux beaucoup plus lourds nécessitant des réaménagements de l'espace public.

- Le troisième concerne une réflexion menée sur le projet de cuisine/salle à manger pour les scolaires et les personnes âgées ainsi qu'une salle multi-générationnelle.

Le travail municipal quotidien nous prend beaucoup de temps, mais nous continuons à dégager suffisamment de temps pour les projets de développement de notre commune avec une forte motivation de notre équipe municipale. J'en profite ici pour les remercier ainsi que le personnel municipal.

En espérant vous trouver nombreux pour la cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 7 janvier 2017 (18h30 à la salle des fêtes), nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année accompagnées de vos familles et amis.

Salutations dévouées.

Daniel Gilles

# l'Actu municipale



## Recensement

L'année 2017, sera l'année du recensement des habitants de Saoû. Il se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. C'est pourquoi il est important que chacun y participe.

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer.

Madame Lorraine Granjon a été recrutée comme agent recenseur. Elle se présentera chez vous munie de sa carte officielle et vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir. Elle peut également vous aider à les compléter si vous le souhaitez. Lorraine Granjon viendra ensuite récupérer les documents à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement est obligatoire, et toute personne refusant de coopérer peut être sanctionnée par la loi. Au nom de la municipalité, nous vous remercions de l'accueil chaleureux que vous réserverez à notre agent recenseur et de votre participation à ce recensement.

Le recensement, c'est confidentiel : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

*Isabelle Doniat*

## Les abeilles aussi

Les abeilles comme les hommes (et les heures ;- ) sont comptées. En effet il est maintenant demandé de déclarer ses ruches sur le site : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Apiculteurs, vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire. C'est une obligation annuelle dès la première colonie, et toutes les colonies sont à déclarer, quelles soient en ruches, ruchettes, ou ruchettes de fécondation.

Les vertus de la démarche sont de connaître l'évolution du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles, de mobiliser les aides européennes pour la filière.

Ceci un message du Ministère de l'agriculture, agroalimentaire et forêt.

## Avis Bilan concertation publique Arrêt du PLU

ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE  
ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°53/2016 en date du 03 octobre 2016, le conseil municipal de la Commune de SAOU a décidé l'arrêt du bilan de la concertation publique et l'arrêt du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Ladite délibération du conseil municipal est affichée pendant un mois en mairie de SAOU.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en Mairie (Adresse: 11 route de la Forêt, 26400 Saoû ; Téléphone : 04 75 76 00 43), aux jours et heures d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à midi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h.

# De la Mairie et de la Communauté de communes

Vous avez probablement entendu parler de la Loi NoTRé (Nouvelle organisation du territoire de la République), Les collectivités en parlent beaucoup car il s'agit d'une véritable restructuration. Les règles du jeu changent. Le propos est de traiter l'exception française et ses 36000 communes, pour les réduire de moitié, idéalement davantage, pour dit-on, réduire les coûts de l'administration publique, rationaliser et gagner en efficacité. Nous ne ferons pas le débat ici, cet article vous invite seulement à vous poser des questions de fond sur ce que vous voulez vraiment ; quels sont les vrais enjeux ; à quelle échelle il convient de gérer chaque chapitre de la *chose publique* ; qu'est-il essentiel, pertinent, possible, de conserver au niveau d'une commune ? Que peut-on et que doit-on développer au niveau du bassin de vie ?

Dans cette fameuse loi nous trouvons un nombre très conséquent de transferts de compétences, qui convergent essentiellement vers deux collectivités, les Régions et les Communautés de communes. Ces compétences sont essentiellement retirées aux Communes et aux Départements. Il y a aussi les cas où l'Etat se décharge d'une compétence, par exemple Gemapi (gestion de l'eau des rivières, prévention des risques d'inondation), et la

confie à la collectivité locale avec comme seule ressource le droit de lever une nouvelle taxe (nous pouvons déjà constater la présence de la colonne sur notre feuille d'impôt). On trouve des échéances à moyen terme, comme 2020, et à beaucoup plus court terme comme le 1er janvier 2017 pour le tourisme. On trouve de l'obligatoire et du facultatif pour conserver la dotation générale. Il existe quelques cas de compétences partagées pour simplifier la vie des collectivités concernées.

A l'échelle locale, il est important de réaliser que c'est la Communauté de communes qui devient l'administration pivot. Il s'agit d'une décision républicaine, qui dépasse allègrement tous nos débats de bassins de vie. Cela peut énerver voire mettre en rogne, le premier réflexe est alors celui de la résistance.

Une autre façon de voir les choses est de ne plus percevoir les collectivités locales comme des entités externes et cloisonnées ainsi qu'un habitant le fait vis-à-vis de sa Mairie et qu'une Mairie le fait vis-à-vis de sa Communauté de communes, mais de considérer qu'il est possible de participer à la définition des détails de cette évolution, en se renseignant et en s'exprimant car, c'est le moment.

---

## Équité, solidarité et taxes locales

Les taxes dites locales, soit la Taxe Foncière sur les biens immobiliers bâtis ou non bâtis payée par les propriétaires, ainsi que la Taxe d'Habitation des locaux à usage d'habitation payée par les occupants, représentent pour la commune le tiers des recettes de fonctionnement.

Elles représentent également pour chaque citoyen de la commune, propriétaire ou/et résident sa contribution aux services publics mis en œuvre par la collectivité : école, voirie, éclairage public, urbanisme, animation, vie locale, bibliothèque, entretien des locaux, service incendie... quand bien même elles peuvent paraître lourdes dans les budgets des familles.

C'est pourquoi nous nous attachons à gérer au plus juste le budget de la commune et à limiter autant que possible l'augmentation de ces deux taxes (pas d'augmentation depuis le précédent mandat) dont la commune fixe chaque année les taux dans son budget.

Par ailleurs il nous paraît important que chacun contribue au regard de ses biens et en fonction de ses moyens, l'équité et la solidarité étant les deux principes fondamentaux de l'impôt.

C'est, même s'il n'est pas parfait, ce à quoi tend le calcul de ces deux taxes puisqu'elles reposent en grande partie sur la nature et la qualité du bien (valeur locative cadastrale) et sur les revenus des foyers.

Si, pour ce qui concerne les revenus des foyers, l'administration qui calcule ces impôts dispose annuellement des déclarations fiscales des foyers ; en matière de valeur locative cela est plus difficile.

En effet la valeur locative cadastrale est modifiée chaque année en fonction des changements constatés :

constructions nouvelles, changements d'affectation, agrandissement, surélévation, changements des caractéristiques physiques (nouveaux éléments d'équipements ou de confort, gros travaux, rénovation, etc.) et de l'environnement (nouveaux espaces verts, etc.).

Pour ce faire les contribuables doivent remplir à la fin des travaux le formulaire «H1» concernant leur bien par simple demande auprès de l'administration.

Or il s'avère que nombre de modifications ou aménagements n'ont pas été déclarés à l'administration pour des raisons soit de méconnaissance de la loi, soit par négligence, soit du fait de l'histoire (bien acheté non à jour au regard des impôts)....

Cette situation engendre des inégalités notoires vis à vis du règlement de ces taxes entre ceux qui sont à jour de leurs déclarations et ceux qui ne le sont pas.

Notre propos n'est pas de stigmatiser ceux qui ne sont pas en conformité avec la loi, mais de tendre vers plus de justice fiscale.

C'est pourquoi dans un premier temps nous demandons à chacun de vérifier, s'il a un doute à ce niveau, la fiche de calcul (fiche n°6675H) de la valeur locative de son bien. Pour l'obtenir vous devez en faire la demande au centre des impôts auquel est rattaché votre bien. S'il s'avérait que vous n'êtes pas à jour, vous pourrez remplir le formulaire «H1» afin de normaliser votre situation.

Après cette période de démarche volontaire, dans le but d'atteindre l'équité recherchée, la commune présentera à la Commission Communale des Impôts Directs la liste des situations à régulariser.

# Une conseillère sociale à vos côtés

Cécile Bourdel intervient dans les communes de la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) pour aider les Centres communaux d'action sociale (CCAS) n'ayant pas de professionnels en leur sein, à répondre aux besoins des habitants.

Comment vous aider ?

Cécile Bourdel vous accompagne directement pour vos démarches administratives et accès aux droits et prestations :

- > Dossier de la Maison départementale pour les personnes handicapées, de retraite, de pension de réversion
- > Information et orientation vers les partenaires compétents : Services du Département, associations caritatives (Restos du coeur, Banque alimentaire, ...), etc...
- > Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), Aide à la complémentaire santé (ACS)
- > Déposer une demande de logement social ou savoir où en est le dossier
- > Habitat indigne, indécent ou insalubre
- > Renseignements sur le partenariat avec la mutuelle SAMIR

> aide aux démarches en ligne (prime d'activité, CAF, pôle emploi, ameli.fr, etc ...).

Où trouver la conseillère sociale ?

CCVD (siège administratif) : Le lundi de 10h à 12h et le mercredi de 14h à 15h30.

Mairie de Saoû : 1er jeudi de chaque mois de 14h à 15h.

Mairie de Soyans : 2ème jeudi de 14h à 15h.

## Infos CIAS

Centre Intercommunal d'action Sociale : possibilité de rendez-vous en dehors des horaires indiqués ou à domicile, en appelant les numéros suivants :

Cécile Bourdel - CCVD - rue Henri Barbusse - BP 331 - 26402 Crest Cedex

Tél : 04 58 17 66 65 / Port : 06 88 88 97 63

## Enquête publique Poulailler à Soyans

La commune de Saoû se trouve incluse dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée. Le conseil municipal est donc appelé à donner son avis sur cette demande, qui doit être transmis aux services dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Cette consultation a lieu en Mairie de Soyans du 14 novembre au 12 décembre 2016 inclus, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° 2016291 - 0008 du 17 octobre 2016.

## Petite enveloppe pour la culture

Une commission culture a été créée au sein de la Communauté de communes du Val de Drôme - CCVD, avec une enveloppe de 12.000€ pour participer au financement de la communication pour des événements à caractère artistique s'adressant à un large public. C'est une petite enveloppe, certes, mais elle a augmenté de 20% au lieu de diminuer voire disparaître.

N'hésitez pas à nous consulter pour constituer un dossier léger (présentation - budgets - lettre) pour vos projets de 2017, et 2018.

Yves Pervier - Mairie de Saoû  
Benoit Maclin - Délégué à la culture CCVD  
Marie-Odile Canteneur - Directrice de Pôle

## Numéro unique SIP pour un meilleur service ?

A compter d'octobre 2016 pour un meilleur service aux usagers des **Services des Impôts des Particuliers (SIP)** : désormais un numéro de téléphone unique est mis à leur disposition pour leur permettre de joindre leur correspondant fiscal

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le **0811 706 600** (\*)

\* service 0,06 euro/min + prix de l'appel

Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Jean-Luc DELPLANS  
Administrateur général des Finances publiques

Voilà le message de l'Etat relayé, nous vous laissons libre de l'interprétation de cette amélioration de service.

# Tourisme

La commission tourisme de la Communauté de communes a édité un 8 pages pour faire un état de toutes les réflexions et positions de la genèse de notre Office de Tourisme communautaire. Vous pouvez le demander à la Mairie ou à l'Office.

La commission est maintenant passée en mode projet avec un délai plus que serré, avec en revanche une chargée de mission Magaly Dumas, appelée à prendre la direction de l'OT. Statuts, budgets, objectifs, organisation et ... transition sont les ingrédients du travail en cours.

Du point de vue des actions terrain, la priorité est donnée à la définition du Schéma de l'accueil et de la diffusion des Informations - SADI. Il déterminera les permanences dans les Bureaux d'Information Touristiques, dont le nôtre, mais aussi tous les dispositifs itinérants et les applications numériques, à l'échelle du territoire. Le travail commence dès ce mois-ci.

Assurer la bonne réalisation des encours sera également un leitmotiv de ces premiers mois de transition.

# Vie locale

L'article du précédent p'tit saou conclut sur l'enjeu de la vie locale qui se cache derrière ce transfert de compétence Office de Tourisme.

Il est très plaisant de pouvoir annoncer que la Communauté de communes se positionne résolument dans la protection de la vie locale et de ses ressources :

- l'Office communautaire ne s'approprie aucun événement, aucune ressource développée par les bénévoles.

- la Communauté de communes propose de restituer également aux budgets communaux le montant équivalent à la taxe de séjour 2015, sous forme de dotation solidaire chaque année.

Les équilibres budgétaires pour la vie locale restent donc intacts, tout peut continuer comme avant dans les communes, au prix de quelques exercices statutaires et surtout de répartitions budgétaires, plus difficiles, surtout au sein du budget communautaire. Merci à tous ceux qui travaillent sur les solutions.

---

## Forage, comme dit l'adage ...

Nous avons tous constatés qu'après un printemps pluvieux, nous avons profité d'un été "plutôt sec".

Le suivi de la pluviométrie 2016 le confirme. Nous avons reçu au mois de septembre 800 mm de pluie alors qu'en 2015 nous en avons déjà reçu 1000mm.

Les besoins en eau potable, fournis par les sources du Palloir et du Bourchot, ont été suffisamment alimentés par les pluies hivernales et printanières. La constance de la distribution d'eau a été assurée cet été, pendant les périodes les plus consommatrices de juillet - août.

En 2016, la demande maximum enregistrée a été de 220 m<sup>3</sup>/j pendant la fête du Picodon, soit 12 % de plus qu'en 2015.

La fin de l'été marquée par l'absence de précipitation a conduit à une diminution des débits jusqu'à l'assèchement complet de la source du Palloir, constaté dès le 28 août dernier. Simultanément on a enregistré une chute de débit de la source du Bourchot, telle qu'il a été nécessaire de basculer la distribution de ce secteur depuis le réseau du village.

Catastrophe ? Heureusement non !

Déjà en 2010, à la même période des incidents graves de même nature avaient préoccupé les élus de l'époque. Grâce à eux, les dispositions techniques alors mises en place pour pallier à ce problème majeur nous ont permis d'assurer, en 2016, la continuité de la distribution en eau potable pour l'ensemble des Saoûniens.

Ces dispositions "palliatives" présentent certains défauts, perte de pression dans les réseaux, déclenchement intempestif des pompes de relevage... incidents qui imposent une surveillance en continu, une mobilisation pour des interventions fréquentes.

Les incidents qui vous ont causé un certain inconfort ces derniers temps, ont depuis été étudiés avec acuité par les spécialistes.

Les constats faits en automne 2016 permettront d'adapter les dispositifs déjà définis par le Schéma Directeur de 2015, acceptés en 2016 et pris en compte par les organismes sollicités pour l'octroi de dotation des subventions et d'optimiser les solutions constructives qui seront réalisées en 2017.



**Source du Palloir "à sec"- sept.2016**

# Coupes de bois, défrichage, reboisement

Coupe de bois, défrichage, reboisement : un point sur la réglementation.

Que ce soit pour l'autoconsommation (par exemple pour son bois de chauffage), pour exploiter du bois d'œuvre, pour des raisons sanitaires, pour ouvrir une emprise... une coupe de bois et un défrichage ne sont pas des actes anodins. Afin de respecter une gestion durable et le renouvellement des forêts ou de s'assurer de la prise en compte d'enjeux environnementaux, les coupes d'arbres en forêts et les opérations de défrichage (déboisement) peuvent être soumises à une autorisation ou déclaration préalable.

## Les coupes de bois

Sauf si votre projet de coupe est prévue dans un document de gestion forestière agréé (type PSG), certaines démarches administratives au préalable sont à effectuer auprès des services de l'état.

Les cas où une coupe est soumise à autorisation ou déclaration : (<http://www.drome.gouv.fr/realiser-une-coupe-de-bois-en-respectant-la-a2910.html>).

Régime Spécial d'Autorisation (RSAAC) : Coupe dans une propriété de plus de 25 ha, ne disposant pas d'un Plan Simple de Gestion (PSG). Une demande d'autorisation doit être déposée 4 mois avant la coupe. [Art. L.312-9 du Code Forestier - Demande d'autorisation à la DDT : Formulaire Cerfa 12530].

Coupe extraordinaire à PSG : votre forêt dispose d'un PSG. Vous pouvez exploiter les coupes prévues, avec la possibilité de les anticiper ou les retarder de cinq ans, mais toute coupe non prévue au PSG doit faire l'objet d'une autorisation donnée par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Le délai d'instruction de cette demande est de six mois. [Art. L.312-5 du Code Forestier - Demande d'autorisation au CRPF].

Coupes de plus de 4 ha : dans les forêts n'ayant pas de garantie de gestion durable, coupes de plus de 4 ha enlevant plus de la moitié des arbres de futaie. [Art. L.124-5 du

Code Forestier (et arrêté préfectoral, voir en bas de page) - Demande d'autorisation à la DDT : Formulaire Cerfa 12530].

Coupes rases : dans les forêts n'ayant pas de garantie de gestion durable, la reconstitution est obligatoire pour les coupes rases de plus de 1 ha dans un délai de cinq ans, à l'exception des peupleraies. [Art. L.124-6 du Code Forestier (et arrêté préfectoral)].

Coupe en EBC : bois classé "Espace Boisé à Conserver" au POS\* ou PLU\* de la commune. [Art. L.113-1 du Code de l'Urbanisme - Déclaration préalable à la mairie : cerfa\_13404-03 (format pdf - 917.9 ko) - Rubrique 4.4 sauf dispenses - Arrêté n°08-1748 (format pdf - 823.3 ko)].

Coupe dans une commune où l'élaboration d'un PLU est prescrite : lorsque le PLU est prescrit mais n'est pas encore approuvé, toutes les coupes sont soumises à déclaration préalable comme dans le cas des EBC. [Art. L.113-1 du Code de l'Urbanisme - Déclaration préalable à la mairie : cerfa\_13404-01 (format pdf - 642.8 ko) Rubrique 4.4].

Coupe ISF-Monichon : dans une parcelle qui a fait l'objet d'avantages fiscaux dits ISF ou Monichon (plus d'infos) lorsque la forêt n'a pas de garantie de gestion durable. [Art 793 et 885H du Code Général des Impôts - Demande d'autorisation à la DDT : Formulaire Cerfa 12530].

## Le défrichage

C'est le fait de détruire l'état boisé d'un terrain.

Quelle que soit la superficie à défricher si la parcelle est attenante à un massif boisé d'au moins 1 ha, le défrichage est soumis à autorisation. Cette autorisation est à demander auprès de la DDT26 - Pôle Forêt. La décision finale est prise par le préfet et est systématiquement assortie de mesures compensatoires.

Pour une surface de défrichage supérieure à 0.5ha, l'autorité administrative peut décider si le projet doit également faire l'objet d'une étude d'impact.

*Direction Départementale des Territoires de la Drôme  
- Pôle Forêt – [ddt-sefenpf@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sefenpf@drome.gouv.fr)*

---

## Roubion NRJ rebondit

Le Conseil municipal a voté début d'année une délibération en faveur d'un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture communale des pompiers.

Pour ceux qui ont raté le début de l'histoire, Roubion NRJ est issue de la volonté de particuliers de produire de l'énergie locale, et de directement investir dans des projets, de proximité ou que le groupe initiera lui-même. Vous trouverez tous les détails de la genèse, des réflexions et de l'état d'esprit collectif sur le journal de bord : [roubionnrj.wordpress.com](http://roubionnrj.wordpress.com)

L'idée étant de commencer avec un premier projet concret, nous avons demandé et bénéficié de deux études menées par la CCVD dans le cadre du financement Territoire à Energie Positive Croissante Verte - TEPCV ; pour savoir s'il était possible d'envisager un projet de reconver-

sion des vannes du moulin à Saoû, et pour couvrir la toiture des pompiers de photovoltaïque. Concernant le projet hydraulique, il va falloir chercher du côté des idées symboliques ou artistiques, car aucune viabilité économique n'est possible. La toiture photovoltaïque a été avortée par le nouvel Architecte des Bâtiments de France.

Après un petit moment de silence, le groupe s'est à nouveau réuni en 2 épisodes, pour confirmer la volonté de trouver un autre projet d'amorce et identifier 6 ou 7 personnes, pour porter l'aventure et créer la société de projets ou l'association d'investissement. Il manque encore 2 ou 3 volontaires, mais parmi les 38 personnes du groupe, une moitié ne s'est pas encore vraiment exprimée. Une prochaine réunion est prévue fin janvier, avec l'objectif de choisir le premier projet et la forme de la structure.

# Et Natura 2000 dans tout ça ?

La commune de Saou est concernée par trois sites Natura 2000 désignés pour assurer un équilibre entre préservation de la biodiversité (exceptionnelle et rare) et les activités humaines.



En France et en particulier pour les sites qui concernent le massif de Saou, la dynamique Natura 2000 s'appuie sur une gestion concertée des sites avec les différents acteurs locaux concernés. En outre, pour anticiper les atteintes à la biodiversité tout en tenant compte des préoccupations socioéconomiques du terrain, certaines activités devront faire l'objet d'une étude « proportionnée » permettant d'évaluer leurs impacts éventuels avant leur réalisation :

- Ainsi au sein d'un site Natura 2000, certaines activités soumises réglementairement à autorisation ou déclaration (telles que certaines coupes forestières) doivent faire l'objet d'une évaluation.

- Par ailleurs certaines autres activités -qui étaient exemptes de procédure réglementaire classique-, doivent, elles aussi faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit du « régime d'autorisation propre à Natura 2000 ».

Ce régime d'autorisation propre à Natura 2000 a été défini par le Préfet de Département, après avis, afin de répondre au plus près aux enjeux des sites. Dans la Drôme, une dizaine de projets/activités sont susceptibles de relever de ce régime spécifique dont :



- Création de voies forestières, de places de dépôts, de voie de défense contre l'incendie.
- Premier boisement de plus de 0.50 ha.
- Création de voies pastorales pour des voies permettant le passage de camion de transport.
- Drainage, assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides...
- Défrichage dans un massif boisé de plus de 0.01ha.
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste, de parc d'attraction ou d'aires de jeux et de sport.
- Travaux d'aménagement sur des parois rocheuses ou dans des cavités souterraines.

Ainsi, pour pouvoir réaliser ces projets au sein d'un site Natura 2000, une demande d'autorisation doit être déposée par le pétitionnaire en DDT prenant la forme d'une « évaluation des incidences » du projet sur les espèces et habitats naturels. Cette évaluation s'inscrit dans une démarche de progrès.



Davantage de précisions sont disponibles via :

[www.drome.gouv.fr/le-regime-d-evaluation-d-incidence-natura-2000-r1574.html](http://www.drome.gouv.fr/le-regime-d-evaluation-d-incidence-natura-2000-r1574.html)

## Le rôle de l'animateur Natura 2000

Son rôle est celui du facilitateur. Il n'a pas pour mission d'instruire la demande et l'évaluation des incidences (rôle des services instructeurs et notamment de la DDT) ni même de tenir la plume pour le porteur de projet. Par contre, il peut en amont lors du montage du projet, accompagner le porteur de projet en réfléchissant avec lui aux impacts de son projet sur la biodiversité et en lui communiquant les informations/données scientifiques, techniques (enjeux du site, cartographie des habitats d'oiseaux, préconisation) utiles pour rédiger l'argumentation et mesurer au plus juste l'impact du projet. L'animateur natura 2000 apporte également son expertise technique aux services instructeurs quand ces derniers le sollicitent.

*Animatrice Natura 2000 : Élise Chevalier*

*Chargée de mission Natura 2000*

*Communauté de communes du Val de Drôme*

*Tel : 04 75 25 64 32 – Port : 06 73 90 26 85*

*echevalier@val-de-drome.com - www.valdedrome.com*



# Tribune libre

Les textes de cette rubrique proviennent des associations ou de particuliers et n'engagent que leurs auteurs.

## Les pieds sur terre et La tête dans les étoiles

Nous avons dans notre nez 3 lames osseuses enroulées dans chaque narine servant de turbines à l'air pénétrant. La présence d'un réseau vasculaire et nerveux très important sur leurs parois permet une thermorégulation : besoin de réchauffer l'air ? Dilatation des veines et augmentation des surfaces d'échanges, les cornets augmentent de volume... De plus, la présence de poils dans nos nez permet une première filtration de l'air et toutes les particules de plus de 3 micromètres sont prises au piège et engluées dans un liquide que secrète notre nez : le mucus.

Alors, sortez vos mouchoirs ou ... avalez !!! et oui s'en s'en rendre compte on avale.

0,65 litre de mucus par 24 heures ! Pour le grand bonheur de nos poumons, qui grâce à ce magnifique mécanisme se remplissent d'un air propre, réchauffé et d'une humidité au top.

Le cerveau également est ravi car il ne supporte pas les variations de température et ne jure que par une respiration nasale optimale pour assurer !

Alors : Shut your mouth and save your brain :-)

Marianne

Après les algues puis les fougères ou les champignons se reproduisant grâce à des spores, sont apparues les plantes à fleurs. Ce mode de reproduction permet des échanges de gènes donc une différenciation des individus. La fleur est donc l'organe sexuel de la plante.

Tous ses éléments ont une fonction bien définie : les sépales sont chargés de la protection globale avant l'épanouissement, les pétales représentent l'affiche publicitaire (ohé les insectes ou autres animaux, ici il y a un excellent nectar). Ceux qui sont intéressés en butinant se chargent de pollen, les cellules mâles produites par les étamines (organes mâles de la fleur) qu'ils vont inconsciemment déposer en butinant sur le pistil (organe femelle) d'une autre plante de la même espèce. La plupart des plantes sont auto-stériles mais d'autres vont plus loin en ayant des sujets mâles et des sujets femelles.

Le résultat pour nous est alors, sans compréhension totale, notre admiration des parfums et des couleurs que nous nous approprions en oubliant leur signification.

Qui est conscient du symbole sexuel d'une fleur offerte à une dame ou du bouquet arboré par une jeune mariée ?

Thierry Patonnier

---

## De deux choses l'une, l'autre c'est le soleil

Jacques Prévert

Je souhaitais vous proposer un portrait, celui de quelqu'un qui sait vraiment garder la tête dans les étoiles.

Nom : Marc Buonomo

Terrain de jeu : la planète entière si possible, pour commencer...

Accessoires de base : une chaise longue et une paire de jumelles.

Ce qu'il préfère : De la Lune jusqu'aux nébuleuses...

De jour, vous pouvez le croiser en tenue de chantier sur la place du village ou bien mallette à la main, en chemin vers la fac de Valence où il enseigne principalement la physique. Mais dès la tombée du jour, c'est sur sa chaise longue, dans un espace ouvert et loin des éclairages publics que vous pourrez le voir. A moins qu'il ne soit à l'un des quatre arrondis de la planète pour observer un phénomène exceptionnel !

Passionné par l'astronomie, Marc Buonomo se souvient avoir été marqué dès son plus jeune âge par une éclipse de

soleil. Une petite enquête a confirmé ce souvenir ancré : une éclipse totale de soleil a bien eu lieu le 15 février 1961 à Grenoble, vers 10h du matin. La prochaine dans le secteur aura lieu le 27 février 2082...

En août 2016, il a proposé une nuit des étoiles dans un champ du quartier de Biègue. Une petite centaine de personnes a pu observer le ciel sous une pluie d'étoiles filantes et découvrir de lointaines galaxies et autres objets interstellaires qui peuplent ses pensées. Un beau moment de partage ! C'est peut-être en regardant le ciel qu'on se sent le plus proche de sa condition d'être terrien.

L'été prochain ? Il accompagnera des voyageurs sur la côte pacifique des Etats-Unis, jusqu'au grand moment de leur périple : une éclipse totale de soleil qui plongera cette partie de la Terre dans l'obscurité pendant quelques minutes. De ces minutes inoubliables dont l'intensité reste à jamais gravée dans les mémoires.

(Pour plus d'infos sur le voyage : [www.lesmatinsdu-monde.com](http://www.lesmatinsdu-monde.com))

S.G.



# Le regard des animaux

Né au pied du Vercors en 1998, la photographie naturaliste m'est venue à l'âge de 12 ans. Avec un plus grand intérêt pour les mammifères et autres ongulés qui peuplent nos montagnes et forêts. Cependant j'essaie tout de même de varier mes sujets pour avoir une plus grande variété possible dans mes clichés. La photographie est pour moi un moyen de communiquer mes rencontres vécues lors de mes sorties naturalistes. J'essaie à ce jour de retranscrire ces rencontres de façon poétique ! J'essaie alors de faire des photos qui sont le plus esthétique possible.. Et pour cela j'utilise diverses méthodes de photos comme des ombres chinoises, des portraits ou encore des images plus graphiques.



Cette technique est très utile pour les espèces farouche et ou sensible au dérangement, comme le cerf. Pour d'autres espèces cette technique n'est pas utile vu qu'ils acceptent la présence humaine, ou la tolère jusqu'à une certaine distance.. Exemple avec le bouquetin, marmotte, chamois.

J'ai eu l'extrême chance de pouvoir voyager dans plusieurs pays du monde comme le Canada, l'Ecosse, la Norvège, l'Espagne et l'Italie. Des pays qui m'attirent pour leurs faune si variée ainsi que pour leurs paysages si vastes, des pays qui me fascinent encore au jour d'aujourd'hui.

J'ai aussi eu la chance de pouvoir croiser le regard des trois plus grand pré-

dateurs, l'ours brun d'Europe, le loup gris, et le lynx (ibérique).

J'exposerais quelques une de mes images à la foire aux fruit d'hiver..

*Luca Melcarne*

*Mon site : [lucamelcarne.com](http://lucamelcarne.com)*



**Christian Bobin**

La fin de notre vie ne coïncide pas forcément avec le jour de notre mort : pour certain elle vient bien avant, mais pour celui qui est vraiment vivant elle ne vient peut-être jamais.

## Papilles

J'ai dégusté une mousse au chocolat il y a 10 jours divinement succulente ! Mes papilles s'en souviennent encore et la salive inonde ma bouche le fait d'y penser.

Une mousse au chocolat 60 %de cacao, une note surprenante , délicate et continue de citron cédra, quelques grains de fleur de sel, croquants, deux gouttes d'huile d'olive appuyant et relevant les saveurs de ce fabuleux dessert ! hummmmm ! Inhabituel, surprenant ! et pourquoi pas !

J'entends déjà des koike des beurks ! Goûtez, testez, vous verrez ...

*Marianne*

## Les nouvelles sont ...

Du matin au soir les médias nous pilonnent de nouvelles du monde guère (jeu de mot) réjouissantes, minant le moral, ne laissant que peu d'espace dans nos têtes pour rêver d'un lendemain serein aux couleurs de l' arc-en ciel.

Les bonnes nouvelles, réjouissantes, légères, agréables, comiques ou simplement le partage du plaisir d'être touché par une personne, la beauté d'une fleur, un levé ou couché du soleil, une lune magnifique qui change de forme tous les jours dans un ciel étoilé, une montgolfière qui s'élève dans le ciel matinal de notre jolie campagne... Toutes ces formes de réjouissances très nourrissantes pour le moral ne font pas la une et pourtant peuvent être quotidienne si nous prenons le temps.

Alors à vos stylos crayons pinceaux craies ordinateurs pour créer la chronique de la bonne nouvelle ... et nous faire voyager dans un monde plus léger.

Bonne journée voisins

*Marianne*

# la vie locale

Les textes de cette rubrique proviennent des associations ou de particuliers et n'engagent que leurs auteurs.

Dans les précédents numéros, le p'tit saoù a essayé de rédiger un article pour tous les porteurs de projets, les commerçants, les entreprises de la communes.

Dans le prochain numéro vous découvrirez des activités plus excentrées comme la petite boulange, ou plus discrètes, que peut-être vous ne connaissez pas, celles d'Alain Giovanonni, de Jean-Pierre Martin, de notre luthier, de notre magicien, ... et nous irons chercher un petit mot des

artisans que nous connaissons déjà beaucoup mieux comme celui de notre plombier électricien national.

Nous souhaitons également ouvrir la découverte aux activités qui ne sont pas strictement dans la commune, mais qui nous touchent de près, comme celle de Jérôme Eymerye ou encore les poètes de la Rimandoule à Félines.

Merci de nous envoyer idées et contacts afin de ne rater personne.

---

## Nuances musicales

Le programme estival de notre association Nuances Musicales était varié et riche. Notre but est de rendre la musique accessible à tous, sous forme ludique, pour les enfants et les adultes. Cette approche de la musique se fait, soit en pratiquant un instrument, soit en tant que spectateur. Elle permet à chacun d'évoluer, d'approfondir ses expériences de découvrir et d'apprécier toutes les nuances du monde de la Musique. Elles sont si riches et si vastes!

### Stages

Nuances Musicales a démarré sa saison estivale avec un stage de flûte traversière adultes les 11 et 12 juillet à la Salle des Fêtes de Saoû. Ce stage s'est déroulé dans une ambiance studieuse et agréable. Nicolas GABARON, professeur compétent a su intéresser les stagiaires et donner des conseils à chacun. Tous n'attendent que la date pour s'inscrire au stage de l'année prochaine.

Le 28 et 29 juillet le stage flûte traversière et piano pour les enfants était un grand bonheur pour tous. Au programme : improvisation, jeux musicaux, renforcement les bases, rencontre avec les grands compositeurs classiques.



Le travail en groupe a permis la mise en place d'un programme qui était présenté au cours d'un concert de fin de stage le vendredi 29 juillet à 18h à la Salle des Fêtes.

### Concerts

Le samedi 23 juillet, Nuances Musicales a accueilli l'ensemble, Mandolines Estudiantina de Valence. Les spectateurs étaient enchantés par leur musique tellement entraînant et ils ont bien apprécié de voir et d'entendre ces instruments. L'ensemble est formé d'une quinzaine de musiciens. C'est un orchestre à «plectre», nom donné à la plume qui gratte les cordes.

Les instruments qui le composent, mandolines, mandoles, guitares et basses appartiennent à la famille des «cordes pincées». Ils ont joué un répertoire varié : classique, folklorique, de genre, original du 20e siècle.

Ensuite, le samedi le 30 juillet le duo Soffia di Vento a interprété un répertoire varié : classique, jazz, folklorique, musique actuelle. Ces deux musiciennes ont joué plusieurs instruments flûte en ut, flûte basse, guitare et mandoline. Les explications sur les instruments et leurs fonctionnements a ajouté un moment pédagogique intéressant qui était bien apprécié.

Pour plus d'informations ou adhérer : 06 40 13 05 16 ou par mail à [mikkiflute@gmail.com](mailto:mikkiflute@gmail.com)

Mikky Steyn

---

## Jumelage en images

L'association de Jumelage lance un grand projet pour 2017 (sur une idée de Marie Gaillard) : faire un album photos sur les deux villages vus pas leurs habitants.

Nous travaillons sur ce dossier (maquettes, textes, impression, édition, financement, etc) mais nous souhaiterions savoir quels sont les photographes de Saoû (professionnels ou amateurs) potentiellement intéressés.

Merci de nous contacter le plus vite possible en écrivant à [bernard.foray-roux@orange.fr](mailto:bernard.foray-roux@orange.fr) ou à [gressemarie@hotmail.fr](mailto:gressemarie@hotmail.fr)

Bernard Foray-Roux  
Marie-Claude Gresse

---

## Championne du monde

Nous avons déjà parlé de l'exploit féminin du village qui gravit les sommets du monde comme aucune autre femme avant elle.

C'est maintenant dans une autre discipline que nous pouvons nous enorgueillir par intimité, car une enfant du village en devenant jeune femme a remporté le titre de championne du monde junior. Ce sport peut paraître lointain, mais elle n'est pas la seule à le pratiquer dans la commune. Il fait partie des sports les plus difficiles tant du point de vue physique que technique, il s'agit du kyte surf !

A vous de trouver notre championne dans le village.

# Première réunion pour un Office de la Vie Locale

Dans le contexte du transfert de notre Office de Tourisme, nous perdons notre outil de proximité et de développement de notre bassin de vie.

Et si c'était l'occasion ?

De changer l'objet de l'association pour la dédier non plus aux seuls visiteurs mais aussi et surtout aux habitants ; de lui donner la vocation de tisser les relations entre les communes voisines, ses associations, ses habitants ; de réfléchir à toute initiative locale, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale ou pourquoi pas économique ; de trouver et créer des ressources pour les mettre à disposition des habitants et des projets, pour faciliter les actions locales et

rendre des services.

La réunion publique du 2 novembre, animée par Jean-Jacques Magnan et Paul Cappai, fut un succès malgré une invitation de dernière minute, elle confirme une volonté collective de faire quelque chose. Il en ressort naturellement beaucoup de questions en suspens, et la décision de faire un inventaire des besoins, auprès des associations et des communes, pour définir un projet, les premières missions et les premières ressources objectives.

Prochaine réunion publique pour restituer cette "tournée" et statuer de façon collective sur cette transformation de l'Office, le 15 décembre 18h30 à Soyans.

## Pourquoi le S ?

Vous-êtes vous déjà demandé pourquoi il y a un « S » à Désirs des arts ?

Parce que le S est la 19e lettre et la 15e consonne de l'alphabet latin, peut-être, ou parce qu'on aime les courbes et les volutes.

Surement, parce que le « S » soudain, siffle, glisse, surf, serpente, sillonne, sourie et s'écrie précipitamment : "L'essence de l'artisan donne l'aisance des sens et si ça se passe ainsi, c'est sans souci"

Désir de proximité

Désir de prendre son temps

Désir de circuit court

Désir d'élégance

Désir d'inventivité

Désir de poésie

Désir de mener à bien son projet

Désir de se rencontrer

Désir d'humanité dans chaque objet du quotidien...



A vous, essayez, c'est rigolo !!

Mais non bien sûr ce n'est pas pour ça que l'on met des « S » partout !!

C'est parce qu'on a DES Désirs,

Plein de Désirs, tout comme vous d'ailleurs, nous en sommes persuadés.

Désir de changer de garde robe

Désir de redécorer son nid

Désir de tirer le portrait de la p'tite Lulu

Désir de poser les traits de sa dulcinée sur le papier

Désir de rêver

Désir de s'émerveiller

Désir de surfer sur le beau

Désir d'un travail soigné

Désir d'être surpris

Désir de matériaux sains nobles et durables

Et vous, de quoi allez-vous allonger la liste ?

Voilà c'est au nom de tout ces Désirs que l'on est heureux de vous convier à la **5ème édition du week end Désirs des Arts.**

Les **10 et 11 Décembre** pour une déambulation d'atelier en atelier, à la salle des fêtes et nouveau cette année, à la mi-l'houme !!

Le vernissage aura lieu le samedi midi à la salle des fêtes et quelques huitres seront de sortie le dimanche matin devant l'oiseau sur sa branche.

Et surtout, surtout, l'info à retenir est que 21 artistes et artisans d'art seront là, disponibles et enthousiastes à l'idée de vous enthousiasmer de leur travail.

Alors au plaisir de vous voir fouler le plancher de nos ateliers les 10 et 11 décembre prochain.

*L'équipe de Désirs des Arts*

## Les monuments nous visitent

L'association "A la découverte de la forêt de Saoû" a eu le plaisir d'accueillir au village la "Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme" présidée par Christian Duforets.

D'habitude ces sorties rassemblent une soixantaine de membres mais l'attrait de Saoû est tel qu'ils furent exactement 113 à participer ce



jour là.

Reçus à la salle des fêtes par le Maire Daniel Gilles, ils furent ensuite

pilotés dans le village par Marie-Claude Gresse et Bernard Foray-Roux, aidés avec talent par Coralie Boivin de l'Office de Tourisme.

La visite du moulin à huile de noix fut un des temps forts de la visite et "La découverte" et son président Henry Fuoc comptent bien demander à la SSMAD ses conseils pour

sauver le précieux édifice et proposer un dossier à la Mairie.

*Bernard Foray-Roux*

## Freep

Freep pour ceux qui ne le savent pas encore est une démarche remarquable de collecte et de distribution gratuite de vêtements (et quelques accessoires). Les vêtements ne sont pas stockés, ce qui reste est livré à une association caritative dont c'est une activité. Cette année ils ont été donnés et très bien accueillis à Alex à l'intention des réfugiés.

Tout le monde est très satisfait de cette initiative et de la façon dont elle est menée. C'est la petite équipe aux manettes qui fait la grimace cette année car il y a eu beaucoup trop d'abus. Si les vêtements sont trop usés ou salement tâchés, si les chaussures ont des trous, ce n'est pas en ce lieu qu'il vous faut les jeter. Freep n'est pas une poubelle.

La petite équipe vous invite donc à trier vos sacs avec un peu plus de soin, et remercie tous ceux qui aident et qui contribuent au succès de l'opération chaque année.

*Freep*

## Fête du picodon

La Fête du Picodon semble avoir retrouvé cette année 2016 un format qui a plu à de nombreux saouñiens, dans leur diversité : les anciens et les nouveaux, les petits et les grands. De là vient, peut-être, un regain d'intérêt pour le bénévolat, qui deviendrait plus gratifiant en rencontrant l'adhésion.

L'**Assemblée générale** qui s'est réunie le **dimanche 16 octobre**, à la salle des fêtes de Saoû, a permis, après le bilan, de constituer un nouveau Conseil d'Administration de 8 personnes pour la préparation de la fête 2017.

Ce CA, dont tous les membres sont responsables de commission, a commencé à travailler 1 semaine après en désignant le bureau et en faisant le point des besoins humains et des forces en présence.

En outre, depuis l'AG, le Comité a eu le plaisir de recevoir quelques nouvelles candidatures à des postes de responsabilité, membres qui œuvreront étroitement avec le CA désigné le 16 octobre.



Mais si l'avenir s'annonce beaucoup plus rose que fin 2014 où seules 3 personnes s'étaient portées volontaires, il reste encore quelques postes de responsables de commissions à pourvoir. Toute proposition de collaboration sera accueillie avec très grand plaisir, le travail se fait dans la joie et la bonne humeur.

Prendre contact avec : [info@fetedupicodon.com](mailto:info@fetedupicodon.com)

Cette année se déroulera la 45<sup>e</sup> Fête, faisons-en un souvenir inoubliable !

### **Bureau :**

Président : Thierry Chalancon  
Secrétaire : Marianne Duligner  
Secrétaire : Jean-Philippe Petit  
Trésorière : Marion Joanny

Autres membres du CA et/ou responsables de commission :

Sylvie Archer, Marc Buonomo, Paul Cappai, Isabelle Coulomb, Catherine Etienne, Guilhem Gatta, Elie Moerman, Philippe Multeau, Christophe Pochon, Ludovic Raillon, Christophe Servent...

# Belle saison pour l'Office de Tourisme

Entre avril et septembre 2016, la fréquentation a augmenté de 10% par rapport à 2015 soit plus de 9000 personnes accueillies.

Emma, Delphine et Coralie étaient présentes 6 jours sur 7 (du mardi au dimanche) d'avril à août, pour accueillir et conseiller les visiteurs (c'est 25% de plus que l'année dernière). Elles ont assuré une permanence en forêt de Saoû



les samedis de juillet et août.

Les principales demandes des visiteurs concernent les activités de pleine nature avec + 34% d'augmentation par rapport à 2015. Notons aussi que les demandes sur le thème patrimoine (visites de villages, sites touristiques) sont plus nombreuses. Les demandes d'hébergement et restauration sont également une des demandes principales de nos touristes.

## Les nouveautés 2016 :

Depuis le printemps, l'office de tourisme dispose d'un nouvel aménagement de l'espace (mobiliers en bois, palette de couleur douce, un espace dédié aux activités de pleine nature spacieux et étoffé).

Nous nous sommes également dotés d'une boutique plus étoffée. Nos nouvelles références : topo guide, ouvrage sur la faune, la flore, matériel de randonnée pour petits et grands... Nous avons aussi des produits dédiés aux enfants : boussoles, boîte à insectes, billes... L'enjeu est de valoriser le territoire tout en répondant aux attentes des touristes et des locaux !

Cette année, l'office de tourisme a aussi proposé de nouvelles visites à destination des touristes et excursionnistes sur 3 thèmes :

- Terroir et patrimoine : la découverte de deux sites touristiques, et une dégustation de produits locaux.
- L'Auberge des Dauphins : descriptif historique de l'auberge, les actions de M. Burrus.

- La Forêt de Saoû : explication de la géologie et de l'histoire de la forêt.

## Les animations d'automne :

Lors des Journées Européennes du patrimoine, l'office de tourisme a proposé deux visites : la visite « Maurice Burrus et les villageois » et la visite du moulin à huile de noix. Malgré une météo peu clémente lors de ce week-end,

43 personnes ont assisté aux visites.

Les « voix d'exils » ont lieu du 20 au 27 octobre avec au programme : exposition, rando-conférence, visite de village mystère...

La **Foire aux Fruits d'hiver** aura lieu, pour la **20ème année**, le troisième Dimanche de Novembre, soit le **20 Novembre**. Pour l'occasion, nous vous réservons pleins de surprises, notamment la présence du Chef étoilé de « la cachette » **Hijichi Masachi**, une conférence, des animations, plus de 130 exposants et la confection d'une tarte géante au profit des écoles.

Vente du vin bio du Domaines Serre des Vignes à l'effigie de la Foire, 10 euros la bouteille : réservez les vôtres à l'office de tourisme !

A noter dans vos agendas : La **journée de la Truffe** à Soyons le **12 Février 2017**.

**2017**, une année de changement ? Pas vraiment.

Ca y est c'est voté, l'office de tourisme communautaire sera un établissement public (EPIC). Nous sommes très enthousiastes à l'idée de travailler dans cette nouvelle configuration, le bureau d'accueil de Saoû restant le pôle nature du territoire. Notre nouvel office de tourisme, de catégorie II, s'attachera à développer des nouvelles missions (exemple : commercialisation, fédération des prestataires...), en plus des missions actuelles (accueil des touristes, promotion etc...).

L'Office

## Film 2016 en ligne

C'est devenu traditionnel depuis une quinzaine d'années : chaque édition de la Fête du Picodon est filmée et les saouniens ont le plaisir de revivre leur **fête sur grand écran** lors de l'Assemblée Générale du Comité en octobre.

Au fil des ans, plusieurs vidéastes saouniens se sont succédé à la difficile mission de réaliser ce film : Vincent Zorzi, Philippe Multeau, Gérard Filoque, Nicolas Gogué, Zoé Multeau... Cette année, c'est une vision inédite et toute fraîche de la



fête qui vous est offerte ! En effet, c'est **Bérénice Meinsohn**, habitante de Saoû depuis quelques mois à peine, qui s'est proposée pour récolter les bouts de films tournés par les bénévoles et les assembler pour en faire un reportage d'une trentaine de minutes.

Une mission réussie avec brio ! Rythmé, plein d'humour, le film alterne des extraits de la fête 2016 et des images d'archives des années passées.

Un film à voir sur le site internet **fetedupicodon.com**

# Les migrants ne savent pas nager

PROJECTION DU FILM - DIMANCHE 27 NOVEMBRE  
SALLE DES FETES A SAOU

Un film documentaire de Jean Paul Mari, réalisé par Jean Paul Mari et Frank Dhelens - Production Point du Jour.

« Assis sur un quai du port de Lampedusa, j'attends l'Aquarius, le navire de l'opération SOS MÉDITERRANÉE sur lequel je dois embarquer pour vingt et un jours. Petit pincement à l'estomac. Pas par peur du mal de mer. Plutôt face à l'ampleur de la tâche ».

Sur l'Aquarius, Jean Paul Mari est parti comme volontaire pour secourir les naufragés qui se noient par milliers au large des côtes libyennes.

Il a rejoint SOS Méditerranée, une association de bénévoles qui n'ont qu'un objectif : sauver le plus possible de vies dans cette portion de mer où les réfugiés se noient par

milliers.

Les migrants ne savent pas nager... Et quand ils grimpent sur l'Aquarius en abandonnant leurs embarcations de fortune sur le point de couler, ils sont à bout, exténués après des mois de marche à pied dans le désert, de rétention dans des camps où ils ont été détenus en otages et parfois réduits à l'esclavage. A ce moment précis, ils n'ont plus rien d'humain. Durant cet instant suspendu à bord de l'Aquarius, ils recouvrent enfin une parcelle d'humanité.

C'est cet instant que Jean Paul Mari a saisi, celui de la rencontre entre ces miraculés revenus de l'enfer et une poignée de bénévoles qui ont mis leur vie entre parenthèse pour sauver celle des autres.

*Marc Perrin*

---

## Livre néolithique des enfants

Les éditions de la Galipotte ont remis un chèque de 1100 € à l'école de Saoû. C'est le produit (actuel) de la vente du joli livre sur le Néolithique réalisé par les classes de CM1/CM2 en 2015/2016.

Cet ouvrage, passionnant et très documenté, est toujours en vente à l'OT et à l'épicerie PROXI et le produit des ventes à venir viendra conforter l'enveloppe qui contribuera à l'organisation d'un nouveau voyage. On peut aussi le commander à la maison d'édition : [leseditionsdelagalipotte@orange.fr](mailto:leseditionsdelagalipotte@orange.fr)

*Bernard Foray-Roux*



---

## L'ACCA de Saoû

Chaque année l'ACCA de Saoû propose, au cours de son Assemblée générale ouverte à tous, un bilan de ses activités cynégétiques et de ses observations sur la situation de la faune de notre territoire. Mais ce bilan n'est pas le seul à dresser pour notre association.

L'évolution des sociétés de chasse les poussent naturellement à s'intégrer davantage dans un paysage économique et social local. C'est ce que soulignait récemment le colonel Hurtevent, Président des chasseurs de la Drôme, en évoquant les nécessaires changements de relation et de comportement entre chasseurs et randonneurs partageant un même territoire. De ce côté le système d'information mis en place avec le service ENS du Département et l'Office de tourisme du Pays de la Forêt de Saoû a valeur d'exemple et sert de modèle à bien d'autres sites naturels.

De plus l'ACCA accueille chaque année gracieusement dans son pavillon de chasse, les sessions de formation sur la Forêt de Saoû proposées aux professionnels du tourisme et aux élus locaux.

C'est dans le cadre de cette excellente collaboration qu'a pu se développer un projet comme la Journée du Handicap et de la Famille, en concertation avec l'ESAT

Domaine du Plovier et l'association "A la découverte de la Forêt de Saoû". Cette journée annuelle, dont les enseignements font évoluer positivement l'accès à la forêt pour les personnes handicapées, favorise les contacts amicaux entre celles-ci et les chasseurs (conférence gratuite sur la faune, présentation de nids d'oiseaux ou d'une aire d'aigle, repas offert aux visiteurs, accompagnement des randonneurs en goélettes, mise à dispositions de nos 4x4, etc..).

L'ACCA apporte aussi son soutien aux projets scolaires du village sans, bien sûr, chercher à s'immiscer dans le discours enseignant pour y faire du prosélytisme. Une contribution financière de 500€ est venue conforter le budget consacré aux voyages et sorties des enfants. Mais aussi les chasseurs proposent leurs compétences en s'intégrant à des projets spécifiques (ex: initiation au tir à l'arc dans le cadre du livre scolaire sur le néolithique, en 2016).

Cette volonté d'ouverture et d'intégration dans la vie locale peut prendre bien d'autres visages et de nombreux projets sont actuellement à l'étude avec d'autres associations et les pouvoirs publics. Nous restons ouverts à tous les dialogues et toutes les propositions dans le respect des opinions et des pratiques de tous.

*Yves Rey - Président*

# La vie des écoles

Une nouvelle année scolaire a démarré avec toutes ces promesses de découvertes et de beaux projets éducatifs.

Cette année nous accueillons **43 élèves** :

24 élèves en CE1/CE2 dans la classe de Marie-Ange Freydt et Mailys Augier.

19 élèves en CM1/CM2 dans la classe de Martine Guillerme.

Deux fils rouges vont nous guider au fil des mois :

Un projet « **écriture poétique** » qui verra son aboutissement au printemps lors d'une présentation des créations aux familles et aux habitants de nos communes.



Un projet de **classe découverte** pour les CM au mois de janvier 2017 à Lus la Croix Haute sur le thème « ENVIRONNEMENT MONTAGNARD », avec les options « Expression en anglais » et « ski de fond ».

**Actions passées :**

Séances de **rugby** : les élèves ont bénéficié de 8 séances de rugby co-animées par les enseignantes et un animateur du club de rugby de Crest. Ces séances sont financées par

la mairie de Saou

Visite à la **grotte Chauvet** : nous avons passé une journée sur le site de la nouvelle grotte. Les élèves ont participé à des ateliers sur le thème de la préhistoire et visité la magnifique reconstitution de la grotte.

En terme d'apprentissage, rien ne vaut l'expérience vécue et nous gageons que cette journée enrichira durablement les connaissances historiques de nos élèves.

**Actions à venir :**

Défi « **tarte aux pommes géante** »

A l'invitation de l'office de tourisme, nous participons au défi de « la tarte aux pommes géante » lors de la foire aux fruits d'hiver le dimanche 20 novembre. Les tartes confectionnées par les familles, les enfants et tous ceux qui ont envie de jouer le jeu, seront assemblées tel un patchwork et présentées à la salle des fêtes.

Les parts seront vendues au bénéfice de la coopérative scolaire et nous en remercions vivement l'équipe de l'office de tourisme organisatrice de la foire.

**Concert de Noël :**

Comme chaque année les élèves présenteront leurs chants de Noël avant les vacances.

Ce concert sera suivi d'une vente de petits gâteaux de Noël confectionnés par les élèves sous la direction culinaire de Marie-Ange. Venez nombreux, salle des fêtes à Saou, le 17 décembre à 11h.

*Martine Guillerme*

## La page d'Isa - Infos pratiques

### ETAT CIVIL 2<sup>nd</sup> semestre 2016

#### NAISSANCES

**Samuel** MULTEAU, le 04 juin 2016 à Valence (26)  
**Félien** PERCEVAL-MATHIEU, le 06 juin 2016 à Saou (26)  
**Corto** ROYER, le 22 juin 2016 à Saou (26)  
**Adèle** ZORZI-LAMOUR le 09 septembre 2016 à Saou (26)  
**Juliette** RICOT le 28 septembre 2016 à Die (26)

#### MARIAGES

**Nicolas** SAILLARD et **Catherine** DUCATEL, le 04 mai 2016  
**David** DUBOIS et **Bettina** POSTOLLE, le 09 juillet 2016  
**Alexandre** DELGA et **Anne-Laure** REBREYEND, le 30 juillet 2016  
**Calixte** ROLLAND et **Sabrina** PODLECH, le 10 septembre 2016  
**Maxime** CHAMPELEY et **Emma** VERNET, le 10 septembre 2016

#### DÉCÈS

**Paul** CASTELNAU, le 28 avril 2016 à Montmeyran (26).  
**Colette** BLAYN ép. **CROZE**, le 07 mai 2016 à Montélimar (26)  
**Maurice** BERNARD, le 19 mai 2016 à Valence (26)  
**Eugène** COURDY, le 25 octobre 2016 à Saou (26)

### NOUVEAUX ARRIVANTS

#### RÉSIDENCES PRINCIPALES

Anais FAVREAU et Sylvain RICOT, rue de l'Oume  
Muriel MOREAU et Didier HAMEY, route de Crest

Elie MOERMAN, passage des Cagnards  
Mr et Mme PERRET, chemin de Serre Fochet  
Luc ADRIAENS, place des Cagnards

### AGENDA

**SAMEDI 7 JANVIER 2017 :**  
Vœux à la salle des fêtes, 18h30

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 :**  
Premier tour de France du picodon

**MESSES À L'ÉGLISE DE SAOÛ :**  
Tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanches à 9h

**MARCHÉS HEBDOMADAIRES :**  
Tous les samedis matin sur la placette, de 8h à 13h.

**HORAIRES DE LA MAIRIE :**  
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, matin de 8h à midi.  
Le vendredi après-midi de 13h30 à 17h  
Tél. : 04.75.76.00.43



### LE P'TIT SAOÛ

Bulletin municipal semestriel, N°21 - Novembre 2016  
Directeur de publication : Daniel Gilles  
Comité de rédaction : Conseil municipal  
Direction éditoriale : Yves Pervier  
Imprimé à 400 exemplaires sur papier 100% recyclé  
à l'Imprimerie du Crestois - 26400 CREST



**20 ans !!**

# **La Foire aux fruits d'hiver**

